

Nantes, le 15 octobre 2026

**Fonds européen de développement régional (FEDER)
Fonds social européen plus (FSE+)
Fonds pour une transition juste (FTJ)**

Modification du programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027

POUR APPROBATION

Contexte

Après de longues négociations aux niveaux européen et national, le programme régional FEDER, FSE+ et FTJ Pays de la Loire 2021-2027 a été adopté seulement fin 2022, permettant une mise en œuvre effective à partir de 2023, avec néanmoins, concomitamment, la clôture du précédent programme à réaliser jusqu'à mi-2024 pour les paiements

Fin 2024, après seulement une année d'exercice, la Région a engagé, comme les autres Régions, l'exercice de révision à mi-parcours, prévu règlementairement dans les textes, dans un contexte de démarrage effectif récent du programme régional.

A l'issue de cette révision à mi-parcours, la Commission européenne a validé la nouvelle version du programme en août 2025. Cette nouvelle version a permis notamment :

- La création d'un axe « Strategic Technologies for Europe Platform (STEP) » doté de 3 M€ et le lancement d'un Instrument financier à destination des PME pour le FEDER
- Le transfert de 2,5 M€ de FEDER de l'axe 2 vers l'axe 5 pour soutenir les projets sélectionnés au titre de l'appel à projets « territoires ruraux »
- L'intégration de types d'action STEP pour le FTJ.

En 2026, sur cette base, le programme a continué son développement avec une forte dynamique qui porte aujourd'hui ses fruits (le taux de programmation est de 66% au niveau du programme et à plus de 90% si on intègre les dossiers déposés, identifiés et/ou fléchés comme ceux des plans d'action des investissements territoriaux intégrés). Il est entré dans une phase de mise en œuvre pleine et doit dès à présent anticiper la clôture afin de pouvoir se projeter le plus rapidement possible sur les futurs programmes 2028-2034. Toutefois, si, au global du programme, une forte dynamique de programmation est à noter depuis 2025, certains dispositifs sont moins avancés que d'autres ; certaines mesures n'ayant pas trouvé un rythme suffisant pour être dans le profil de programmation calendaire théorique de la période 2021-2027.

Plus spécifiquement, à l'échelle des opérations déjà sélectionnées, certaines opérations sur le programme ont pris du retard dans leur réalisation effective (par exemple : décalage de travaux). Leurs finalisation et achèvement complet ne sont alors plus compatibles avec les dates de fin de programmation et de nécessaire fonctionnalité démontrée avant ces échéances, fixée par les règlements européens.

C'est notamment le cas pour une opération complexe à maîtrise d'ouvrage Région, prioritaire pour la Région, la nouvelle faculté de santé du quartier hospitalo-universitaire de Nantes - (NFS-QHU), inscrite au contrat d'avenir et pour laquelle 8 M€ d'aide FEDER 2021-2027 étaient contractualisés au titre de l'axe 1 du programme régional : Une Europe plus innovante. Au regard des décalages intervenus dans sa réalisation physique, cette opération ne pourra pas être fonctionnelle au sens des textes européens avant février 2031 et ne peut donc pas bénéficier d'un soutien du FEDER sur la partie travaux pour la période 2021-2027.

Aussi, dans un souci d'optimisation de mise en œuvre du programme régional, la Région a effectué un nouveau travail d'analyse des perspectives de programmation et de consommation des crédits alloués au programme régional. Dans ce cadre, il a été analysé la capacité de la Région à pouvoir soutenir des projets qu'elle porte dans l'objectif de consommer les 8 M€ initialement fléchés sur l'opération NFS-QHU et de contribuer à des objectifs également prioritaires pour la Région en matière de soutien à l'emploi et à la santé

Plus globalement, elle a également effectué une analyse de l'ensemble des dispositifs de son programme régional dans l'objectif d'efficience de consommation des fonds (au regard de l'exécution et des projets identifiés afin d'éviter une sous-exécution prévisible sur certaines mesures) et de réponse aux besoins identifiés dans les territoires, tout en garantissant un respect des échéances données pour l'exécution des opérations.

Ce sujet a été abordé et discuté avec la Commission européenne lors des réunions techniques préparatoires et lors du dernier Comité régional de suivi (CRS) des fonds européens.

Les modifications présentées ci-après répondent à ces objectifs.

Etat d'avancement du programme régional

Les modifications entre axes / fonds sont les suivantes :

- **Un transfert de 4 M€ du FEDER** (axes 1 et 3 du programme régional) **vers le FSE** (axe 4 du programme régional) réparti de la manière suivante :
 - o 1,5 M€ issus de l'axe 1 du FEDER (objectif spécifique 1.1)
 - o 2,5 M€ issus de l'axe 3 du FEDER (objectif spécifique 2.8 / action 2.8.2 « plateforme d'échanges multimodaux »)
- **Un transfert de 3 M€ de l'axe 3** (objectif spécifique 2.8.1) **du FEDER vers l'axe 2 du FEDER** (objectifs spécifiques 2.2.1 « production d'énergies renouvelables », 2.3.1 « systèmes, réseaux, stockages intelligents » et 2.7.1 « biodiversité, infrastructures vertes en milieu urbain et réduction de la pollution »).

Ce dernier transfert correspond à une réorientation de l'enveloppe réservée aux investissements territoriaux intégrés (ITI) sans que le montant global ne soit modifié. En effet, lors de l'appel à candidatures des ITI en 2022, la création d'un axe spécifique sur la mobilité n'était pas encore connue. Les plans d'action identifiaient des projets sur les axes 5 et 2, mais pas nécessairement sur la mobilité (axe 3). Les quelques projets identifiés sur cette thématique ont été financés par ailleurs. Dès lors, aucun besoin nouveau n'est identifié au-delà des projets déjà programmés ou en cours d'instruction.

La répartition entre objectifs spécifiques au sein de chaque axe est également revue en fonction de l'analyse des perspectives de consommation, dans l'objectif de permettre le soutien aux territoires et aux projets identifiés. Les enveloppes FEDER sont intégralement fléchées sur les dossiers programmés, déposés et/ou recensés en lien avec le partenariat et les directions métiers de la Région. Ainsi, les dispositifs sur le numérique, la biodiversité, la production d'énergie renouvelable et les réseaux intelligents du FEDER bénéficient de ces transferts.

Concernant l'axe 4 du FSE, celui-ci est abondé de 4 M€ afin de soutenir le dynamisme de programmation et de mise en œuvre des projets sur les objectifs spécifiques suivants :

- OS 4.5 : orientation (2 M€) : plusieurs projets portés par la Région avec un fort impact sur le territoire ont besoin de soutien complémentaire notamment l'opération d'importance stratégique du Big Bang Orientation Emploi au regard de son ampleur et de sa dimension augmentée ;
- OS 4.7 formation (1,5 M€) : les besoins de formation des demandeurs d'emploi nécessitent un soutien dans la période actuelle de nécessaire adaptation des compétences des personnes aux besoins du marché du travail ;
- OS 4.11 santé (0,5 M€) : les dispositifs de déploiement d'offres de soins et de services de santé pour les populations fragiles dans des zones sous-dotées en termes d'offres de soins ont trouvé écho dans les territoires. Les besoins de soutien aux projets permettant « d'aller vers » la population, au plus près des usagers doivent être soutenus pour ne pas freiner la dynamique engagée et répondant à un enjeu crucial de la population.

L'ensemble de ces ajustements représente une modification qui reste mineure, le transfert du FEDER vers le FSE+ représentant seulement 1% du programme régional (1,37% de l'enveloppe FEDER). Les grands équilibres du programme ne sont pas impactés par ces mesures.

L'ajustement de la maquette du programme régional est présenté en annexe.

Un dernier ajustement de la maquette pourrait intervenir en 2027, le cas échéant, toujours dans le souci de faciliter la pleine consommation des fonds et l'atteinte des objectifs principaux fixés.

⇒ **Une nouvelle version de la maquette du programme est donc soumise à approbation intégrant les transferts entre fonds et axes présentés ci-dessus. L'ajustement des cibles des indicateurs se fera à due proportion des évolutions financières au niveau de chaque objectif spécifique lors de la soumission à la Commission.**

Annexe1 : nouvelle maquette du programme régional

				Evolution de la maquette		
		Enveloppes	% maquette	Transfert proposé	Nouvelle maquette	% évolution
TOTAL GLOBAL		414 052 952,00 €	100,00%	414 072 952,00 €		
Hors AT :		399 527 018,00 €	96,62%	0,00 €	399 527 018,00 €	0,00%
		399 527 018,00 €			399 527 018,00 €	
TOTAL FTJ		48 304 777,00 €	100,00%	48 304 777,00 €		
Hors AT :		46 446 901,00 €	96,62%	0,00 €	46 446 901,00 €	0,00%
		46 446 901,00 €			46 446 901,00 €	
TOTAL FSE+		64 532 857,00 €	100,00%	68 692 857,00 €		
Hors AT :		62 050 824,00 €	96,62%	4 000 000,00 €	66 050 824,00 €	6,45%
		62 050 824,00 €			66 050 824,00 €	
TOTAL FEDER		301 215 318,00 €	100,00%	297 075 318,00 €		
Hors AT :		291 029 293,00 €	96,62%	-4 000 000,00 €	287 029 293,00 €	-1,37%
		291 029 293,00 €			287 029 293,00 €	
Concentration thématique minimum OP 1 :		116 411 717,20 €	40%	40%	114 811 717,20 €	
Axe 1 : Une Europe plus intelligente (OP 1)	Axe 1	128 759 003,00 €	42,75%	-1 500 000,00 €	127 259 003,00 €	-1,16%
Concentration thématique minimum OP 2		87 308 787,90 €	30%	30%	86 108 787,90 €	
Axe 2 et 3 : Une Europe plus verte (OP 2)	Axe 2	96 700 000,00 €	32,10%	3 000 000,00 €	99 700 000,00 €	3,10%
			0,00%			
Axe 3 / OS 2.8		20 070 290,00 €	6,66%	-5 500 000,00 €	14 570 290,00 €	-27,40%
Axe 5 : Une Europe plus proche du citoyen (OP 5)	Axe 5	42 500 000,00 €	14,11%	0,00 €	42 500 000,00 €	0,00%
Axe 7 : STEP	Axe 7 / OS 1.6	3 000 000,00 €		0,00 €	3 000 000,00 €	0,00%
Axe 4 : Une Europe plus sociale (OP 4)	O1.6.	62 050 824,00 €		4 000 000,00 €	66 050 824,00 €	6,45%
Axe 6 : Transition de l'estuaire de la Loire	OS 8.1	46 446 901,00 €		0,00 €	46 446 901,00 €	0,00%